

(L'économie réduit encore considérablement) ses émissions de CO₂

06.08.2020

D'un coup d'oeil

L'Agence de l'énergie pour l'économie qui met en œuvre les objectifs climatiques des entreprises en Suisse a publié ses chiffres pour 2019. En ouvrant les conventions d'objectifs à toutes les entreprises, elle pourrait accroître davantage l'efficacité énergétique. Pour ce faire, le Conseil des États doit supprimer les critères restrictifs dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂.

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) affiche d'excellents résultats. Au total, les quelque 4000 entreprises ayant conclu une convention d'objectifs avec elle ont réduit leurs émissions de CO₂ de plus de 628 000 tonnes depuis 2013. Cela correspond à près de 200 000 vols aller-retour entre Zurich et la Nouvelle-Zélande. En 2019, l'intensité CO₂ a reculé à 86,6%, alors que l'objectif est de 91,6% d'ici à 2022. L'économie a donc déjà atteint l'objectif fixé par la Confédération pour 2022.

Évolution de l'intensité en CO₂, de 2012 à 2019

Source: AEnEC

Les mesures mises en œuvre depuis 2013 ont permis de réduire la consommation d'énergie de plus de 3,5 millions de mégawattheures en 2019. Cette baisse de la consommation d'énergie correspond à plus de 80% de la consommation annuelle d'énergie finale du canton de Bâle-Ville.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE CO₂: CONTINUER À DÉVELOPPER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Les chiffres de l'AEnEC montrent que les incitations économiques à modifier les comportements contenues dans les conventions d'objectifs fonctionnent. La possibilité de conclure une convention d'objectifs où une entreprise s'engage à réduire ses émissions permet de maximiser la baisse des émissions tout en minimisant les désavantages concurrentiels pour les entreprises. En effet, la perspective du remboursement motive les entreprises à en faire plus et à mettre en place des stratégies axées sur le long terme pour réduire les émissions de CO₂ et accroître l'efficacité énergétique.

Il est donc d'autant plus important d'ouvrir et d'étendre les conventions d'objectifs à toutes les entreprises. *economiesuisse* se réjouit que le Conseil national se soit exprimé dans ce sens lors de la session d'été, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂. Selon la décision du Conseil national, toutes les entreprises peuvent prendre un engagement de réduction et se voir rembourser la taxe sur le CO₂ si elles s'y conforment. L'économie appelle le

Conseil des États à également ouvrir les conventions d'objectifs à toutes les entreprises, lors de l'élimination des divergences.

L'Agence de l'énergie pour l'économie en chiffres 2019



Dominique Rochat

Responsable de projets Senior Énergie, environnement, infrastructures et numérisation